

SAINT-QUENTIN / Château Art Déco à sauver

De plus en plus de soutiens contre la démolition

En une dizaine de jours, la pétition pour empêcher la démolition du Château de La Pilule à Saint-Quentin a recueilli plus de 1 000 signatures. Le comité de sauvegarde espère bien chasser les pelleuses loin du manoir.

UNE course contre la montre est engagée pour empêcher la démolition du Château de La Pilule (notre édition du 19 janvier). Le sol gelé protège encore ce manoir Art Deco de l'arrivée des pelleuses mais cela ne saurait durer.

Ceux qui s'opposent à la mise en miettes de la demeure au profit de la construction d'une maison de retraite sont de plus en plus nombreux et visibles.

En une dizaine de jours la pétition mise en ligne* et appelant à la sauvegarde de La Pilule a recueilli plus de 1 000 signatures. Et parmi celles-ci quelques noms plus connus que d'autres : « Nous avons Philippe Charron, du ministère de la Culture et ancien Architecte des Bâtiments de France de Saint-Quentin, Alain Reuter et Anne Ferreira du conseil régional, Jean-Pierre Lançon, conseiller municipal d'opposition de Saint-Quentin, Pascale Touzet, historienne et ancienne de la Drac, Stéphane Monnoyer, leader MoDem de Saint-Quentin, Emmanuel Mous-

set, écrivain et politique, Jacques Cohen, adjoint chargé du patrimoine à Reims, Delphine Mercier, la fille de la propriétaire et de nombreux membres de la famille Vandendriessche, bâtisseurs de la Pilule », énumère avec fierté Karine Bernard, responsable du comité de sauvegarde qui était quasi seule au début de ce combat.

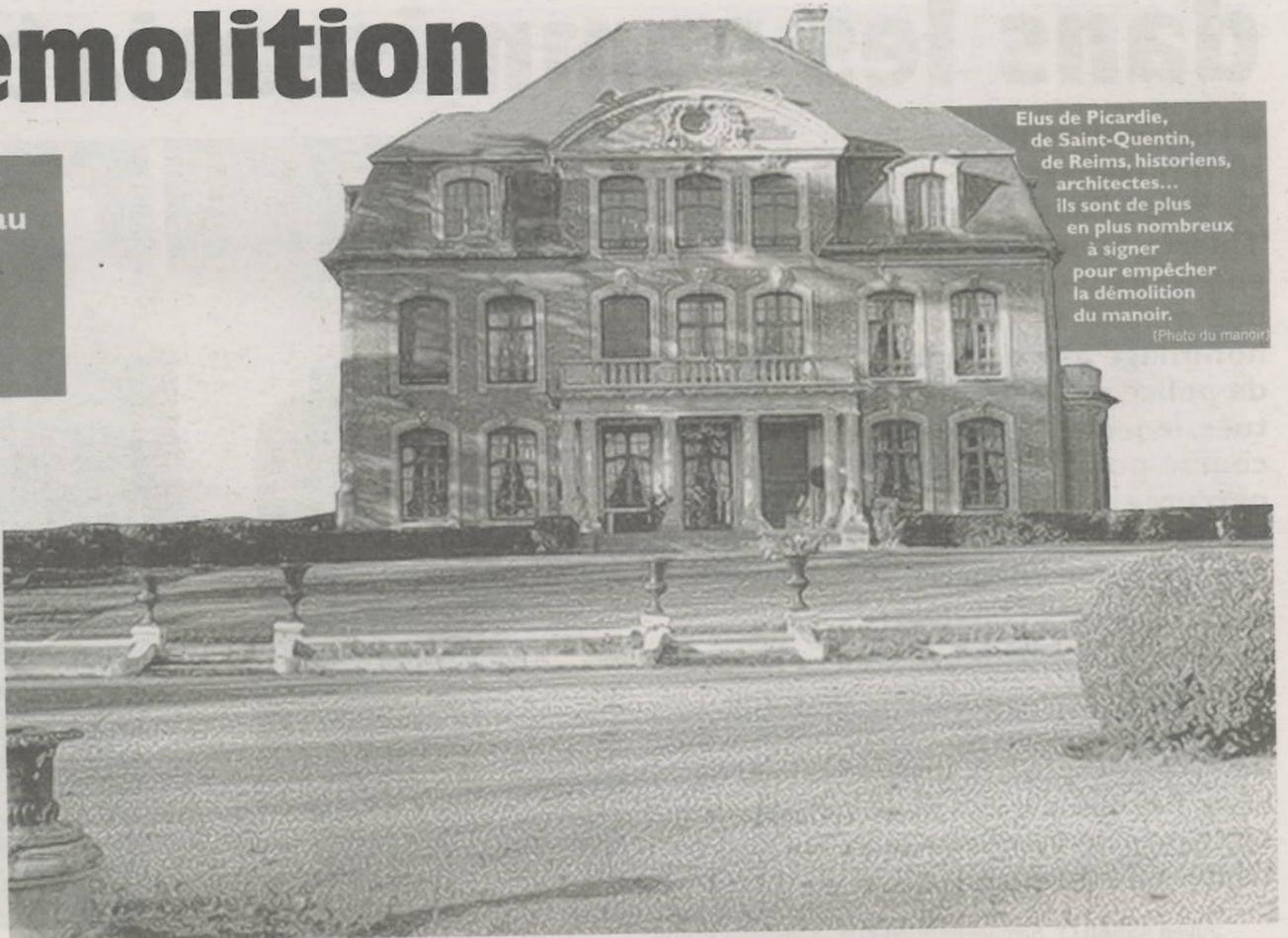
Menteur Xavier Bertrand ?

« Les choses avancent. Je dois me rendre sur place avec une personne de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

prochainement. C'est la preuve que quelque chose va être tenté. »

A la DRAC de Picardie beaucoup aimeraient voir ce manoir, sa marqueterie ses vitraux échapper à la destruction même si aucun ne peut l'exprimer publiquement. La bataille n'est pas encore gagnée : « Nous avons bien une demande de protection mais comme les commissions ne se réunissent pas souvent, on ne sait pas si cela se fera à temps », explique-t-on.

Une intervention de l'Etat et plus précisément venant du ministère de la Culture pour-



Elus de Picardie, de Saint-Quentin, de Reims, historiens, architectes... ils sont de plus en plus nombreux à signer pour empêcher la démolition du manoir.

(Photo du manoir)

rait être déterminante. Il ne faut pas compter sur le soutien du maire de Saint-Quentin Xavier Bertrand.

Pour preuve, ce courrier que nous nous sommes procuré et qu'il adresse à l'un des défenseurs du manoir (voir photo). L'ancien ministre écrit que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a donné son accord au promoteur. Comment le croire alors que l'ABF assure qu'il n'a donné aucun accord. Il n'avait d'ailleurs pas à

le donner puisque la Pilule n'est ni classée ni inscrite. Quant au promoteur, la pétition et l'émoi soulevé par le projet ne semble pas l'atteindre. Abrisé derrière un permis de démolir obtenu légalement de la mairie de Saint-Quentin, il maintient et assume son projet (lire par ailleurs).

Les défenseurs n'ont plus qu'à espérer que le printemps ne sera pas précoce en Picardie cette année.

Catherine FREY

Note : Le maire de Saint-Quentin n'a pas souhaité s'exprimer.
*<http://sauvegarde.chateau.la.pilule.perso.sfr.fr/>

Xavier Bertrand propose de conserver le manoir...

Le maire de Saint-Quentin, Xavier Bertrand, n'entend pas intervenir, de quelque façon que ce soit, pour sauver le manoir. « Nous n'avons pas de position particulière à avoir sur cette affaire privée », fait-il savoir via son cabinet. Il propose, toutefois, de conserver trace de La Pilule à tra-

vers un livre ou une vidéo : « Nous avons proposé à la propriétaire de porter témoignage de ce patrimoine pour qu'il en reste une trace. »

Quant à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, il confirme l'avoir obtenu : « Nous l'avons eu par téléphone. »

Le promoteur persiste et explique

Le mouvement de protestation contre la démolition ne semble pas remettre en cause les projets du promoteur. Par la voix de son porte-parole, la société Aegide-Domitys réaffirme sa position : « Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, nous avons essayé d'intégrer le bâtiment existant dans notre projet mais malgré nos efforts cela n'a pas été possible pour 3 raisons principales : en l'état, le bâtiment existant n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Or, notre projet de résidence Services Seniors est soumis à l'application stricte de la réglementation Personnes à mobilité réduite (PMR) et la transformation du bâtiment existant n'est pas envisageable. Nos résidences Services Seniors doivent répondre à une réglementation très contraignante en terme de construction, d'isolation, ... et n'est pas compatible avec le bâtiment existant. Pour proposer aux résidents la même qualité de construction, dans toutes ses résidences, Domitys a mis au point un cahier des charges strict qui est incompatible avec le bâtiment existant. »

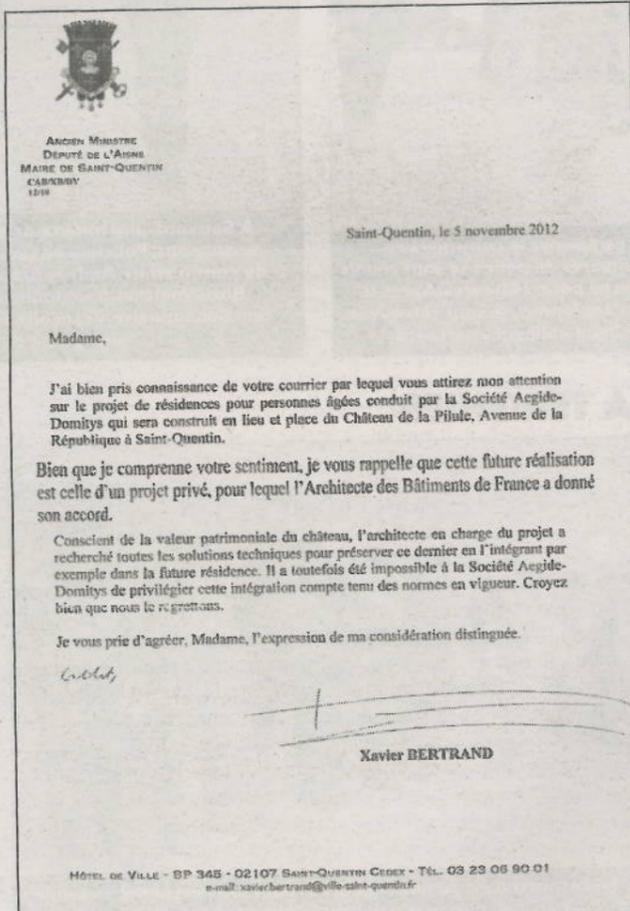
Le promoteur ajoute qu'il est dans son bon droit : « Aucune réclamation n'a été faite pendant la période de recours des tiers et que le permis de construire a été obtenu en toute légalité le 21 août dernier. »

Seule concession à l'affaire : « Nous avons pris contact avec la responsable du comité de sauvegarde (ndlr Karine Bernard). L'architecte Claude-Yves Mazerand (en charge du projet) a fixé un rendez-vous avec elle pour lui expliquer la situation et donner et réponses concrètes à toutes ses interrogations. »



Karine Bernard, responsable du comité de sauvegarde qui se bat sans relâche pour sauver le manoir.

(Photo de Karine BERNARD)



Dans un courrier adressé à un membre du comité de sauvegarde, Xavier Bertrand affirme que l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord au projet. Ce qui serait faux.